



Case Postale 47 – 2034 Peseux
www.gympeseux.ch

Maison de Rugin

Règlement interne / 2025

La société Gym Peseux loue son local « Maison de Rugin » sise à Peseux, au nord l'immeuble « Rue de Rugin 9 », en bordure de forêt.

Elle met à disposition :

- Salle de séjour, cuisine agencée pour un maximum de 30 personnes
- Couvert extérieur
- Toilettes
- Terrain de jeu de 55x22 m, surface herbeuse, (merci de ne pas installer de but sur le côté EST du terrain).
- Grill extérieur (non couvert) - Prendre son charbon de bois

Directives importantes

- Le parcage le long de la forêt, au nord du terrain, n'est pas autorisé.
- Les places de parcs se situent le long de la rue de Rugin ou en direction du tennis (5 min. à pied), toutes en zones bleues.
→ Favoriser le covoiturage
- Il est interdit de pénétrer avec un véhicule dans l'enceinte de la « Maison de Rugin ». Vous pouvez toutefois venir près du portail pour décharger.
- Le locataire est responsable de tous les dégâts de vaisselle, mobiliers et immobiliers et devra assumer la totalité des frais éventuels occasionnés. Merci d'avertir le gérant en cas de dégâts (photos si besoin).
- Les linges de cuisine et sacs poubelles ne sont pas fournis.
- Toutes installations musicales doivent être montées à l'intérieur du local.
- Toutes musiques et autres effets sonores doivent cesser au plus tard à 22h00 (vendredi / samedi) et à 18h00 (dimanche).
- Dès 22h00, les utilisateurs sont priés de respecter la tranquillité et le sommeil d'autrui ainsi que le règlement communal en vigueur !
- Les lieux doivent être quittés au plus tard à :
24h00 (vendredi / samedi) et 20h00 (dimanche)
18h00 (après-midis en semaine)

- Les châteaux gonflables et autres jeux similaires ne sont pas autorisés, sauf les après-midis en semaine (du lundi au vendredi) jusqu'à 17h00

REDITION DES LOCAUX :

- Ranger le mobilier, intérieur et extérieur, comme trouvé à réception (selon photos).
- Nettoyer les tables, chaises, plan de travail, cuisinière, lavabos, WC, etc.
- Nettoyer la vaisselle, la ranger à l'endroit prévu à cet effet.
- Balayer et récurer, les fonds (cuisine, local rangements, WC). Le matériel de nettoyage se trouve dans l'armoire à côté du chauffage et mis à disposition.
- Vider la poubelle et changer le sac dans les WC.
- Evacuer et emporter les sacs à ordures (ne pas les laisser devant le portail d'entrée).
- Grill extérieur : à nettoyer, les braises sont à évacuer par le locataire.
- Merci de débarrasser tous les ballons et autres décorations, rubans adhésifs, punaises (à l'intérieur et à l'extérieur).
- Vider le frigo et le « Freezer », le laisser enclenché sur 1.
- Baisser les radiateurs, si enclenchés, tourner la molette sur pos. 3.
- Fermer les volets.
- Un supplément de CHF 50.00/heure sera facturé au locataire si l'endroit n'est pas rendu propre et que notre société doit faire des nettoyages complémentaires.
- La Gym Peseux se réserve le droit de ne pas « relouer » ses locaux à un locataire qui n'aurait pas respecté le règlement en vigueur

PAIEMENT :

Le paiement de la réservation doit être versé 14 jours avant la date de location.

FRAIS D'ANNULATION :

En cas d'annulation de réservation, une partie ou l'entier de la location sera demandée, soit :

Jusqu'à 10 jours avant : le 50% (50% remboursé, nous donner votre IBAN)

Jusqu'à 3 jours avant : le 100%

REGLEMENT DE POLICE :

Afin de respecter la tranquillité du voisinage, le règlement de police de la Ville de Neuchâtel stipule que toute nuisance sonore doit cesser après 22h00. Si malheureusement, cette dernière devait intervenir, le locataire fautif assumera la totalité des frais d'intervention.

La Gym Peseux vous remercie de votre passage dans ce bel endroit, espère que vous y avez eu du plaisir et se réjouit de vous revoir à une autre occasion!

Peseux, le 14 janvier 2025

Le responsable Rugin

Christian Wicky